

Défi 1 : Nos engagements pour 2025

Objectif 1.1 Faire de la connaissance et de la valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, le socle de notre projet

Les patrimoines, naturels et culturels, architecturaux et paysagers, matériels et immatériels, sont des facteurs d'attractivité de notre territoire et peuvent contribuer au développement équilibré et à l'aménagement durable du territoire.

Notre logique d'intervention en matière de valorisation est de concilier sauvegarde du patrimoine et des paysages, tourisme, environnement et productions agricoles ou artisanales, tout en s'appuyant sur les démarches territoriales : Ville et Pays d'art et d'histoire, Grands Sites de France, développement des activités de pleine nature et du tourisme vigneron, écolabels, Gîte de France...

Ces objectifs de valorisation passent par une meilleure connaissance de nos patrimoines dans une logique scientifique d'identification, et par le partage avec le plus grand nombre, pour que chacun devienne un acteur de leur préservation. Il s'agit ici de proposer un dispositif d'information et d'interprétation, original et de qualité, favorisant l'humain et les acteurs locaux, en adaptant nos supports à la diversité de nos publics (anciens et nouveaux résidents, touristes et visiteurs, ...). Il s'agit également de s'appuyer sur des sites emblématiques et des thématiques transversales (viticulture, textile, pastoralisme, oleiculture...).

Cette démarche globale, implique une ferme volonté de travailler ensemble sur le territoire de façon transversale avec les acteurs de tous les patrimoines.

Objectif 1.2 Favoriser la mise en réseau et la formation des acteurs du territoire

Notre volonté de s'appuyer sur l'offre culturelle et patrimoniale doit passer par la formation des publics et des acteurs locaux. À l'échelle du territoire, il conviendra de développer les échanges, rencontres et réseaux pour favoriser la qualité de l'offre et des prestations dans le sens d'une plus grande professionnalisation des acteurs ; favoriser les échanges avec les habitants, développer la politique des réseaux (entre sites culturels, entre prestataires ...), les rencontres et formations par filière ou interfilière sont des priorités d'actions pour renforcer les objectifs de ce Défi.

Au delà des professionnels du tourisme ou du patrimoine, les acteurs de l'agriculture et de l'environnement seront associés à cette démarche de fond. Le développement des échanges et des partenariats avec les territoires voisins (Montpellier, ensemble de l'A75...) est aussi un axe important à investir, tout comme l'organisation d'une ingénierie territoriale pour répondre aux porteurs de projets.

Objectif 1.3 Renforcer le positionnement touristique du Coeur d'Hérault, destination durable et d'excellence

Le tourisme est unanimement reconnu à la fois comme l'opportunité économique majeure du territoire et l'une des réussites du Pays. Là encore, le territoire peut se targuer d'être l'un des rares à posséder autant d'atouts en termes de patrimoine historique, naturel et de paysages. C'est ce patrimoine qui doit être le levier du développement de notre territoire.

En matière de tourisme, le Coeur d'Hérault souhaite renforcer sa vocation de territoire touristique en misant sur son identité rurale, son authenticité et ses atouts déjà identifiés : une sensibilité particulière au respect de l'environnement et au développement d'un tourisme durable d'une part ; un positionnement autour de la rencontre enrichissante, l'échange et le partage d'expériences entre les visiteurs et les habitants, d'autre part. Afin d'atteindre cet objectif, il convient de définir la stratégie locale de développement touristique qui s'appuie et renforce les « labels » internes à forte notoriété : Grands Sites, Villes et Pays d'Art et d'Histoire, terroirs viticoles et agricoles (Vallée d'Hérault, Larzac...) et de proposer une stratégie marketing qui fédère ces atouts ; de renforcer l'organisation à l'échelle du territoire notamment par une mise en réseau des

Grands Sites et de l'offre en activités de pleine nature et de l'oenotourisme, par une offre de service accrue auprès de la clientèle ; de soutenir le développement et les démarches qualité en matière d'hébergements, de produits ou de prestations ; enfin, de se placer sous des bannières reconnues par les différentes clientèles en dehors du bassin de vie (marques « ombrelles » Hérault Le Languedoc/Sud de France...). De même, il est nécessaire de poursuivre la professionnalisation des acteurs du tourisme (formation, information, mise aux normes, labellisation...) et développer, qualifier et structurer l'offre touristique, notamment en matière d'hébergement. Des démarches spécifiques sur l'accessibilité des publics (tourisme pour tous), sur les technologies innovantes (tourisme numérique) contribueront grandement à l'objectif global.

Objectif 1.4 Penser le Coeur d'Hérault comme un territoire culturel

Nous souhaitons que l'action culturelle contribue à renforcer notre volonté de protection et de valorisation des milieux et des patrimoines, mais aussi à créer du lien social, du lien entre générations et que cela participe à l'intégration des nouveaux résidents.

Au delà de l'enjeu de la connaissance de nos patrimoines évoqué plus haut, il s'agit de porter la culture et le patrimoine auprès des habitants en le faisant mieux connaître (publications) et par la formation et la sensibilisation des publics. En ce sens, les éléments qui font l'identité de ce Pays devront être largement exploités et partagés (viticulture, occitan...). Cette démarche d'éducation populaire doit être élargie à la culture d'une façon générale, et pour le spectacle vivant en particulier, en démocratisant les pratiques culturelles et en s'adressant à toutes les générations par le renforcement des démarches portées par les collectivités comme par le tissu associatif déjà présent.

Les principes de coordination et de mutualisation à l'échelle du territoire seront approfondies (à l'image de l'agenda culturel) pour donner une plus grande force aux initiatives locales et une meilleure lisibilité de l'offre culturelle : accompagnement dans l'émergence des projets, programmations, gestion des moyens techniques, communication. Le rayonnement culturel du territoire passe aussi par la valorisation de l'existant et des pôles structurants déjà en place. La dimension économique de la culture est prise en compte dans les politiques locales. Ce travail doit permettre d'optimiser les retombées financières sur l'ensemble du territoire.



Défi 1 Une terre d'accueil et de rencontres

Gouvernance et cohérence des actions

- Coordination des moyens financiers et logistiques du territoire dans les domaines culturel, artistique et touristique

- Construction d'un outil d'analyse et de validation pour vérifier si les actions peuvent se regrouper ou se valoriser et vérifier qu'elles ne se contredisent pas

- L'échelon « Pays » doit servir de passerelle pour les porteurs de projets vers les financeurs institutionnels : Etat, Région, Département, Europe

- Création d'outils de communication numérique communs à l'échelle du pays pour la culture, le tourisme et le sport

- Adopter le principe de l'embollement des démarches, de l'acteur dans sa Commune, à l'intercommunalité, jusqu'au Pays, vers le niveau supra...

- Mobilisation du Conseil de Développement

- Pilotage du Défi par les Commissions « culture » et « tourisme » du Pays.

Défi 2 : Nos engagements pour 2025

Objectif 2.1

Engager une politique «Jeunesse» à l'échelle du territoire

La jeunesse est reconnue comme une **priorité de nos politiques publiques** car considérée comme une richesse et une ressource actuelle et future de notre territoire. Aussi, à l'image de la démarche réalisée sur la problématique de la santé, les acteurs et partenaires locaux se mobilisent dès maintenant pour **définir une politique «enfance et jeunesse» sur son territoire**. À partir d'un diagnostic partagé et de la définition des enjeux et orientations, il s'agira de **déboucher sur un véritable contrat «jeunesse et territoire**. Cette politique reposera sur des principes partagés d'**universalité**, s'adressant à tous les publics jeunes, de **continuité de l'action publique** (une politique qui engage sur plusieurs années), de **gouvernance** avec une **co-participation de tous les acteurs concernés**, et de **transversalité** afin d'avoir une vision globale de cette politique.

Compte tenu des caractéristiques de notre territoire, la **formation et l'insertion professionnelle** seront les priorités de ce «contrat». Le **lien avec les institutions en charge de ces politiques**, l'**articulation avec le monde de l'entreprise** et la **prospective en matière d'adaptation et d'employabilité** seront les pistes principales de travail.

Le projet «Jeunesse» devra en outre **s'engager rapidement sur les problématiques de mobilité géographique** (gratuité des transports, développement des transports sur certains secteurs, développement des pistes cyclables), de **mobilité psychologique** (en passant par la dynamique de projet), de **logement**, en favorisant l'accès des jeunes à un premier logement et par la construction d'une résidence éclatée pour les jeunes, et de **santé** notamment en facilitant l'accès des jeunes à des outils de prévention santé.

Enfin, cette politique globale, reposant sur le partenariat, devra également proposer un **suivi-évaluation** en continu afin de pouvoir piloter le projet global en connaissance de cause.

Objectif 2.2

Replacer les jeunes au centre des dispositifs

Il faut donner toute sa **place aux jeunes dans la définition et la mise en oeuvre de cette politique** jeunesse et inventer des modes de participation et d'expression adaptés.

Nous recherchons les moyens de les impliquer dans la gouvernance du projet politique en proposant une **présence de représentants des jeunes au sein des différentes instances**, en leur demandant leurs avis sur les projets spécifiques, pour s'assurer de leur adhésion sur chaque projet mis en place. Ces méthodes participatives seront déclinées sur l'ensemble du territoire afin de **généraliser les pratiques de conseils des enfants ou des jeunes dans les intercommunalités ou les conseils municipaux**, dans le

sens de l'implication citoyenne des jeunes publics. À l'image de l'expérience de l'éco-parlement des jeunes, l'**éducation à l'environnement et au territoire sera soutenue** car basée sur des modes de participation propices à une implication concrète des jeunes.

Afin de créer des liens avec les publics jeunes, il est essentiel de proposer **des relais actifs sur le territoire en se reposant sur l'existant** (mission locale, réseau associatif) et de manière à **identifier les lieux ressources et des modes d'expression modernes**. Il conviendra de s'appuyer sur les **structures sportives, culturelles, de loisirs...** afin de travailler sur la **transférabilité des acquis** obtenus dans le cadre associatif et notamment du sport, vers les autres domaines de la vie (monde du travail...).

DONNER AUX JEUNES DE LA MOBILITÉ



Objectif 2.3

Encourager les liens sociaux et intergénérationnels

Les mutations subies par le Cœur d'Hérault ont impliqué un changement sociétal rapide notamment par l'arrivée de nouvelles populations, le rapprochement avec les agglomérations voisines, et Montpellier en particulier, ou par le recul des activités économiques traditionnelles. Le **lien social devient un enjeu sociétal et de cohésion pour le territoire qui décide d'investir dans un soutien aux initiatives portant sur la cohésion sociale et les liens intergénérationnels**. La **mise en réseau des lieux d'accueil et d'information** dans le domaine du développement social local et la mise en place d'une **Charte de l'intergénérationnel** seront les premières priorités de cette politique de cohésion sociale.

À partir des travaux de l'observatoire territorial sur ce sujet, il s'agira de **valoriser les relations intergénérationnelles** (territorialisation de la Semaine Bleue...) par l'**encouragement au bénévolat**, le **soutien à la vie associative** et le **développement de services civiques**

pour les jeunes. Dans le cadre de ses outils de programmation (SCOT, PLH...), le territoire se mobilisera pour **favoriser le logement et l'urbanisation intergénérationnels**. Il agira concrètement pour une accessibilité (logement, commerce, espaces publics, services...) pour tous et pour tous les instants de la vie.

Enfin, dans le cadre d'une politique jeunesse territoriale, le **soutien à la parentalité** permettra aussi d'agir sur le lien social et l'intergénération par la **formation des personnels de la petite enfance et de l'enfance**, et le **développement des alliances éducatives** (liens entre parents, école, associations, clubs...).

Objectif 2.4

Faire de l'accès aux soins et aux services pour tous une réalité

Dans un contexte de croissance démographique forte, il est nécessaire d'adapter l'offre de services et d'anticiper constamment les besoins futurs d'une population équivalente à celle d'une ville moyenne telle que Béziers. Le territoire devra ainsi **veiller au maintien et au développement des services de proximité, notamment dans le domaine de la petite enfance et de la santé**. Il s'agira alors de **multiplier les coopérations**, d'**encourager l'innovation technique** (télésanté...) et de **soutenir des projets fédérateurs** (maison de santé pluridisciplinaire...). Il conviendra également de **veiller à l'équilibre territorial en couvrant l'ensemble du Cœur d'Hérault** (création d'antennes ou d'équipes mobiles). L'**attractivité du territoire pour des professionnels de santé** pourra être développée à l'aide de mesures incitatives fortes (temps de travail salarié mutualisé...).

Le «bien vieillir» constituera un objectif essentiel du territoire et passera notamment par la **création d'un véritable parcours de soins de la personne âgée**, impliquant l'ensemble des acteurs concernés (hôpitaux de proximité, professionnels de santé libéraux, services d'aide à domicile, collectivités...).

Un **deuxième contrat local de santé** devrait être signé avec l'Agence Régionale de Santé en 2016 ; il pourra s'orienter davantage vers les personnes âgées et en situation de handicap, sans toutefois mettre de côté d'autres publics prioritaires (jeunes, publics précaires...). Les actions reposeront avant tout sur les constats issus de l'observatoire santé et de la **concertation des acteurs locaux et de la population**.



Gouvernance et cohérence des action

Mise en place d'un comité de pilotage «jeunesse et territoire» regroupant tous les acteurs socio-professionnels

Création d'un Parlement des Jeunes

Implication des jeunes dans la co-écriture du Projet territorial les concernant

Renforcement du rôle du Conseil de Développement

S'inscrire dans des politiques d'échanges à l'international

Exploiter et mutualiser les outils statistiques et les observatoires pour mieux informer élus et acteurs sur la réalité de leur territoire

Suivi et pilotage du Défi par la Commission «santé» du Pays

Défi 3 : Nos engagements pour 2025

Objectif 3.1 Affirmer le Coeur d'Hérault comme une «destination économique»

Il convient d'agir de façon concertée pour que le territoire ait une offre économique globale et attractive à une échelle pertinente pour des entreprises exogènes pourvoyeuses d'emplois et assurer la pérennité et le développement de sa vie économique locale. Outre l'appui sur son positionnement géographique et son cadre de vie, il s'attachera à conforter et développer un environnement économique accompagné d'une offre de services favorable à l'accueil de projets économiques.

Le Schéma de Développement Economique du Pays Coeur d'Hérault devra être l'outil stratégique permettant de viser la bonne synergie et complémentarité entre acteurs économiques, gage d'une plus grande réussite économique aux échelles locales, régionales et nationales, notamment en lien avec le Schéma régional de

Développement économique (SRDE). Il s'appuiera pour ce faire sur une observation et une veille régionale et territoriale. Structurer une mission de prospection et de marketing territorial à l'échelle du territoire, parallèle à l'émergence d'une offre de foncier d'activités diversifiée, est la priorité pour permettre un décollage de la «destination économique» Coeur d'Hérault, chaque sous-territoire devant proposer une articulation à l'intérieur de ce positionnement stratégique.

La création de liens de complémentarité avec l'Agglomération de Montpellier, le Département et la Région, avec les Universités et laboratoires de recherche, accompagner l'implantation de tertiaire supérieur sont des actions à approfondir rapidement.

Objectif 3.2 Assurer des conditions d'accueil attractives pour les entreprises

Se doter d'une offre foncière et immobilière, notamment locative, permettra au Pays Coeur d'Hérault d'être un espace d'accueil économique performant. Pour valoriser cette offre, celle-ci doit s'inscrire dans une ambition économique territoriale plus large. L'offre d'accueil devra articuler des solutions évolutives prenant en compte le parcours des entreprises de la création (couveuse, pépinière et hôtels d'entreprises, villages d'entreprises) à leur phase de développement, et proposer des équipements incontournables permettant de rester compétitif (très haut débit, coworking...).

La programmation du foncier et de l'immobilier d'entreprises est également une donnée à prendre en compte car il faut anticiper des consommations réalistes

par typologie d'activités afin que les collectivités ne fassent pas des portages financiers lourds et inutiles. En ce sens, les partenariats public-privés seront sans doute à explorer. Ceci concerne les zones d'activités pertinentes à l'échelle du territoire et au-delà. L'articulation avec l'A75-A750, la relance d'une politique autour de l'infrastructure et le lien avec Valcordia constituent un volet particulier de ce schéma d'ensemble. La requalification des ZAE existantes dans une perspective de qualité environnementale des aménagements est aussi un objectif prioritaire.

L'outil financier, l'économie sociale et solidaire sont des outils à mobiliser rapidement et durablement sur le territoire. La mise en place d'une plate-forme d'ingénierie financière est une priorité.

AIDER LES PORTEURS DE PROJET



Objectif 3.3 Proposer une offre de services et d'accompagnement complète aux entreprises, petites et grandes

L'organisation de l'accueil doit faciliter les démarches de création, d'implantation et de développement des entreprises. Le Pays doit se donner les moyens d'accompagner et d'animer le réseau de petites entreprises du territoire pour pérenniser leur implantation et permettre leur développement dans une conjoncture délicate. La lisibilité de l'offre en matière d'accompagnement des entreprises sur leurs différentes étapes de développement, l'aide à l'installation, leur recrutement et la formation doivent être améliorés. Le territoire doit favoriser le développement d'une offre de formation diversifiée et de bon niveau afin de permettre une meilleure adéquation entre la qualification des salariés du Pays et les besoins des entreprises.

En matière de compétences, le territoire n'offre pas aujourd'hui de profils particuliers et a dans l'ensemble une population active peu qualifiée. C'est dans la direction d'une offre de formation permettant de typer et de structurer le territoire, tout en répondant aux besoins des entreprises qu'il faut se diriger.

Qu'il s'agisse d'accompagnement des entreprises ou de porteurs de projet, de formation initiale ou continue, et de gestion des ressources humaines, cette politique de services s'exercera dans le cadre d'une coopération et une mutualisation des équipes à l'échelle du Pays.

Objectif 3.4 Faire émerger et développer des filières spécifiques au Coeur d'Hérault pour relocaliser l'emploi au Pays

Le Pays Coeur d'Hérault engage une politique économique s'appuyant sur ses propres forces et permettant de révéler les «pépites» du territoire afin de créer une dynamique locale. Il se donne les moyens de soutenir la fonction de laboratoire du territoire (micro-filière, innovation locale...) et de faire émerger de vrais projets de développement économique. Il s'attachera à développer des activités complémentaires au champs de l'économie résidentielle encore croissante, leur potentiel d'emplois et de créations de richesses demeurant un véritable levier pour l'économie locale.

Certains «secteurs cibles» (écoconstruction, agroalimentaire, santé/bien être, métiers d'art, technologie de l'eau, négoce en vin...), une fois identifiés et confirmés, feront l'objet d'un accompagnement soutenu et convergent afin de favoriser l'innovation et faire émerger de nouveaux projets à forte valeur ajoutée. Ils pourront entrer dans une Stratégie de Spécialisation Intelligente («S3») à l'échelle de notre territoire. Enfin, le Coeur d'Hérault devient un territoire «e-nnovant» en développant une économie basée sur l'innovation en matière de TIC. En ce sens, l'équipement de l'ensemble du territoire en Très Haut Débit est une nécessité.



Gouvernance et cohérence des actions

- Clarification des missions et compétences de chaque institution

- faciliter l'accès aux services pour l'ensemble des acteurs (ex création de guichets uniques partenariaux pour les entreprises)

- Regroupement des informations sur les dispositifs d'aide aux entreprises

- Développer des politiques de coopération avec d'autres territoires et les actions à l'international

- Déploiement de l'outil «Observatoire» dans le cadre d'une mission prospective d'aide à la décision

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «économie et emploi» du Pays

Défi 4 : Nos engagements pour 2025

Objectif 4.1 Inscrire l'agriculture dans un projet territorial global

Nous souhaitons que notre action de soutien et de développement de l'agriculture s'inscrive dans un projet coordonné à l'échelle du territoire. Cette approche devra répondre à un triple enjeu pour le Coeur d'Hérault : la **relocalisation partielle des flux économiques liés à l'agriculture**, à l'**alimentation, voire au tourisme** (circuits courts) ; l'**impact positif des activités agricoles sur un aménagement du territoire rééquilibré** au regard des différentes fonctions de l'espace (nourricière, économique, résidentielle, environnementale) ; la **réponse aux attentes et besoins de la population en terme de qualité de l'alimentation, et de la profession agricole, en terme de qualité de vie professionnelle et de rentabilité économique.**

Le territoire est l'échelle légitime pour animer, réunir et sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux circuits courts alimentaires. Nous agissons grâce à notre capacité d'**orientation et de recommandation, dans le cadre de nos projets territoriaux** (Trame Verte et Bleue, lutte contre

Objectif 4.2 L'agriculture, clé de voûte de l'attractivité paysagère du Coeur d'Hérault

Les paysages, diversifiés et caractéristiques d'une agriculture méditerranéenne, portent à la fois les valeurs des produits issus du terroir et l'identité même de ce territoire. Le paysage, qui est l'un des fondements « identitaires et économiques » du territoire, transcende les intercommunalités existantes et permet une communauté de valeurs entre tous les acteurs (agriculteurs, élus, acteurs du tourisme, habitants ou visiteurs). Il appelle la **mise en oeuvre d'une politique du paysage à l'échelle du bassin de vie** en prenant comme support la méthodologie développée dans les Grands Sites.

A l'image de l'action portée par le Syndicat de l'AOP « Coteaux du Languedoc » au sein de l'AOP « Languedoc Terrasses du Larzac », le projet agricole doit proposer des **orientations stratégiques et un programme d'actions afin de fédérer un maximum de producteurs vers des enjeux**

PRIORISER LES CIRCUITS COURTS



le changement climatique, Agenda 21, SCOT, maîtrise de la péri-urbanisation, ...) et par des **actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public** sur ces nouveaux modes de consommation, sur la saisonnalité (une notion essentielle délaissée par les consommateurs). Dans le cadre de nos compétences et des outils à notre disposition, nous agissons sur le foncier (préemption, mise à disposition de parcelles...), l'**aménagement du territoire** (spécialisation des enjeux, meilleure connaissance de la qualité des sols, réalisation de ceintures agricoles, mise à plat des zonages agricoles dans le cadre des Plans Locaux d'Urbanisme), et les **marchés publics** (appels d'offre exigeant une visibilité sur la ventilation des coûts et fixant des critères de proximité de la production).

En lien avec nos démarches d'appui aux projets innovants et de notre politique sur la santé, une **action particulière d'accompagnement de la filière liée aux « aliments santé »** (alicament) sera initiée.

de **qualité des paysages tout en intégrant ceux liés à la gestion de l'eau et de la biodiversité.** En ce sens, la **nouvelle dynamique positive des coopératives viticoles** devra être appuyée. De même, la présence d'associations accompagnant l'activité agricole est un atout à valoriser.

Il s'agit de **favoriser l'appropriation par les acteurs locaux de ces enjeux**, à différentes échelles territoriales, le paysage devenant l'un des supports privilégiés pour la **valorisation des produits agricoles.** Par l'identification, puis la mise en oeuvre d'outils adaptés dans les documents d'urbanisme, nous souhaitons **sanctuariser les meilleures terres agricoles afin de permettre un accès facilité au foncier pour les jeunes agriculteurs** et réfléchir à la **place de l'activité agricole au sein des documents d'urbanisme** (foncier, accès, bâtiments d'exploitations, habitation...), afin que l'agriculture ne soit pas la variable d'ajustement dans les documents d'urbanisme.

Objectif 4.3 Définir et mettre en oeuvre une stratégie pour la diversification agricole et augmenter la valeur ajoutée économique

Afin de renforcer l'activité agricole et compte tenu du potentiel agricole et économique de certaines filières encore trop fragiles ou trop marginales sur notre territoire, nous souhaitons **mettre en place une véritable stratégie de diversification.** Certaines filières mériteraient d'être **revalorisées ou développées : la filière viande et fromagère** a des potentialités de développement en Lodévois et Larzac et en lien avec le Label Causses et Cévennes, la **filière oléicole**, qui reste encore fragile sur notre territoire, la **filière raisins de table**, autrefois au coeur du développement de Clermont l'Hérault, la **filière forestière et bois/énergie** pour l'instant absente, la trufficulture, la production de semences... ainsi que la **filière fruits et légumes** dans l'objectif de relocaliser la production alimentaire en Coeur d'Hérault. Nous devons aussi **poursuivre la réflexion et l'action initiée par le programme Leader dans le domaine de la valorisation des ressources agricoles pour l'éco-construction.**

Enfin, l'**agrotourisme, et le tourisme vigneron, atouts manifestes de notre territoire, doivent être tout particulièrement renforcés et appuyés** avec l'ensemble des partenaires concernés (agriculteurs, restaurateurs, prescripteurs touristiques, collectivités...) dans le sens d'une politique structurée.

Dans ces conditions, l'**accompagnement et la formation des candidats à l'installation** deviennent prioritaires : en s'appuyant sur les réseaux et compétences déjà existants, en renforçant l'offre de formation sur les nouvelles filières et les techniques plus respectueuses des sols et de la biodiversité (labels AB, agrobiologie des sols, l'agroforesterie, la permaculture...), le **territoire doit adapter son offre à notre stratégie.**

Objectif 4.4 Prendre en compte l'environnement, résolument

Nous souhaitons **nous engager résolument vers une agriculture plus respectueuse des ressources naturelles : biodiversité, ressource et qualité de l'eau, paysages, ...** En milieu méditerranéen, la mosaïque agricole participe efficacement à la mise en place de la Trame Verte et Bleue sur les territoires. **Le maintien de cette mosaïque agricole est une priorité pour l'ensemble des acteurs du territoire.** De même, en partenariat avec les institutions et organismes concernés et notamment l'ensemble des Associations Syndicales Autorisées (ASA), une **gestion exemplaire de la ressource en eau** sera mise en place sur le territoire

en harmonie avec les objectifs définis par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). L'accès à la ressource en eau, facilité par rapport à d'autres territoires, géré durablement, doit pouvoir être facilitateur pour une diversification des productions agricoles. **Enfin, l'agriculture biologique sera fortement encouragée afin d'atteindre les objectifs nationaux du Grenelle de l'Environnement** compte tenu de la demande locale et dans le sens d'une diversification des productions agricoles.



Gouvernance et cohérence des actions

Suivi et pilotage du Défi par la Commission « Agriculture » du Pays regroupant élus et organisations professionnelles (à créer)

Création de groupes de réflexion et de suivis avec les élus communaux chargés de l'agriculture dans leur commune

Echanges et politiques de coopération avec d'autres territoires en France ou à l'étranger

Intégration des données et informations liées à l'agriculture dans l'Observatoire

Renforcement du Conseil de Développement (consultation et association aux prises de décision)

Défi 5 : Nos engagements pour 2025

Objectif 5.1 Ouvrir pour un développement durable

Nous devons anticiper les mutations rapides et les défis de ce début de siècle pour notre territoire : le changement climatique, la ressource en eau, l'érosion de la biodiversité et les mutations rapides dues à la pression anthropique.

Notre action s'inscrit dans le cadre de stratégies globales et transversales à l'échelle du Pays afin de fixer les grands axes de l'aménagement de notre espace, de l'utilisation rationnelle des ressources naturelles (eau, espace, énergie) et de la prise en compte des éléments du patrimoine dans tout projet d'aménagement : SCOT, Plan Climat, Plan de gestion quantitative de la ressource en eau (PGRE), Schéma de mobilité et Charte paysagère seront les cadres de référence privilégiés de cette démarche globale.

Objectif 5.2 Inscrire le Paysage au coeur de nos choix d'aménagement et de développement

Les paysages du Coeur d'Hérault sont exceptionnels à plus d'un titre avec plusieurs entités emblématiques et reconnues (Grands sites) : ils contribuent à l'attractivité du territoire, à l'image de nos produits, sont le support de la biodiversité et participent à l'identité et à la force de notre patrimoine. Ils sont une représentation de ce que nous sommes.

Considérant cette qualité exceptionnelle, mais aussi les mutations observées ces dernières années (développement de l'urbanisation pavillonnaire, arrachage des vignes, fermeture des garrigues...), nous nous engageons à préserver la diversité, la qualité et l'originalité de nos paysages, ce qui en fait la singularité et le caractère (naturel, architectural, rural ou vernaculaire).

L'inscription de notre projet de territoire au titre d'Agenda 21 local devra lui-même être traduit au niveau des différentes collectivités grâce à un accompagnement local de ces démarches Agenda 21. En ce sens, l'Education à l'Environnement et au développement durable à destination de tous les publics (jeunes, grand public, entreprises...) devient une priorité d'action pour le territoire. La biodiversité remarquable, comme «ordinaire», doit aussi être consacrée au niveau du Pays avec sa prise en compte concrète sous forme de Plans de gestion spécifiques (Natura 2000) ou par l'intégration de la «Trame Verte et Bleue» dans les documents d'urbanisme.

Considérant que le paysage est une ressource à valoriser permettant de guider notre réflexion sur l'aménagement, nous proposons de mettre le paysage au coeur de nos choix d'aménagement et de développement. Ce principe passe par la mise en oeuvre d'un cadre global sous forme de Charte paysagère pour l'ensemble du territoire en prenant pour fondement les méthodes développées au sein des trois Grands Sites.

Une meilleure connaissance de ce patrimoine, son partage avec le plus grand nombre, la formation et l'information des acteurs qui le modèlent (agriculteurs, artisans, maîtres d'ouvrages, élus...), l'émergence d'une culture commune sur le paysage par le croisement des regards sont les priorités d'actions à mettre en oeuvre.

Objectif 5.3 S'engager dans une démarche «Territoire en transition»

La «transition», sous entendu «énergétique», est la période (20 ou 30 ans selon les prévisionnistes) qui doit nous préparer à une société sans hydrocarbures et où le changement climatique nous aura contraint à la sobriété énergétique.

Afin d'anticiper ces changements, le Coeur d'Hérault devient «Territoire en transition» et propose une démarche visant à diminuer sa vulnérabilité face aux crises écologiques et énergétiques à venir et devant déboucher sur des réalisations concrètes. Cette démarche s'engage sur 3 axes principaux : la performance énergétique des bâti-

ments afin de réduire la précarité énergétique des citoyens, la relocalisation des activités de production (agricole, marché de la construction...) et permettant de recréer du lien entre les habitants et les acteurs économiques locaux, et la recherche d'une diversification des énergies renouvelables (notamment par l'émergence d'une filière bois-énergie).

Une bonne part de cette démarche de transition découlera des orientations et objectifs du PCET.

Objectif 5.4 Soutenir une croissance verte et solidaire

Le territoire du Coeur d'Hérault accueille déjà un réseau d'entreprises travaillant dans l'économie «verte» ou l'innovation écologique (écoconstruction, biocosmétique, alicament, ...). Il convient de concentrer nos efforts sur l'émergence de ces filières professionnelles «vertes» en lien avec les programmes et démarches stratégiques décrits dans les autres objectifs du présent Défi.

Parmi les secteurs les plus concernés, le bâtiment, grâce à un programme de rénovation de l'habitat, mais également les transports, les énergies renouvelables ainsi que tout le secteur agroalimentaire.

Compte tenu des caractéristiques du Coeur d'Hérault et dans cette démarche spécifique, l'économie solidaire, des actions particulières au bénéfice du public en insertion et permettant un accès équitable à l'emploi et aux services publics sont à privilégier.



Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Environnement» du Pays (à créer)

Création d'outils de mutualisation innovants : mutualiser les outils statistiques et les observatoires pour mieux informer élus et acteurs, accès et diffusion des données du territoire à destination du plus grand nombre

Renforcement du Conseil de développement (consultation et association aux prises de décision)

Organisation de temps de participation citoyenne en dehors des cadres obligatoires de consultation

Défi 6 : Nos engagements pour 2025

Objectif 6.1

Construire et habiter autrement

Pour rompre avec les formes d'urbanisation très largement répandues aujourd'hui (lotissements, pavillons, non connectés entre quartiers), toute nouvelle urbanisation est pensée de façon globale et organisée à partir d'études de programmation ou de projets d'ensemble, et intégrée dans une logique intercommunale. Le renouvellement et la densification urbaine sont privilégiés («construire la ville sur la ville»). Les nouvelles formes urbaines, l'éco-construction, l'habitat durable sont des pratiques qui doivent devenir presque systématiques. Les problématiques liées à la vulnérabilité du territoire (ressource en eau, inondabilité, énergie...) sont intégrés très en amont dans les projets d'aménagement.

Développer des «modes d'habiter» qui soient durables constitue pour le territoire un laboratoire d'idées et d'expériences à développer en termes économiques. Dans le même sens, la concertation et l'association des habitants ou futurs habitants doivent être largement pratiquées.

La promotion de projets de qualité sur le territoire passe par le renforcement de l'accompagnement des collectivités et des porteurs de projets par une ingénierie locale d'urbanisme et du paysage.

Objectif 6.2

Renforcer la structure du territoire avec des pôles urbains attractifs et complémentaires

La structuration multipolaire historique reposait jusqu'à présent sur un modèle de fonctionnement territorial essentiellement rural. Au regard des dynamiques territoriales actuelles, le Cœur d'Hérault est confronté à de nouveaux enjeux, en termes démographiques, d'habitat, d'économie, d'agriculture, d'environnement et de mobilité. Ces enjeux en font un territoire en « mutation », véritable laboratoire de l'impact des dynamiques proches d'agglomérations. Dès lors, la multipolarité existante doit être en capacité de répondre à ces enjeux de développement actuel, afin de garantir proximité et cadre de vie préservés aux citoyens. Pour cela, une nécessité s'impose en identifiant les capacités d'accueil des communes et leurs fonctions associées. Cette réflexion permettra d'équiper le territoire de façon équilibrée et de garantir l'accès à des équipements structurants et de proximité à l'échelle du Pays, où chaque pôle assure une fonction propre, est déterminante dans le devenir du territoire.

Le projet est donc de favoriser le renouvellement urbain dans les centres anciens, pour éviter leur paupérisation, préserver le patrimoine bâti et rendre attractif ces lieux de vie. Le contexte urbain est un facteur essentiel pour dynamiser les démarches de rénovation de l'habitat. La qualité des espaces publics, la place et la sécurisation des piétons, l'espace dédié à la voiture, le maintien des locaux commerciaux en rez de chaussée, la place des services, sont autant d'éléments qui favorisent la rénovation urbaine.

C'est aussi la façon d'affirmer notre bassin de vie et de développer un dialogue riche avec les territoires voisins (Agglo. de Montpellier et Béziers) ou de s'insérer dans des dynamiques «supra» tel que les cadres départementaux et régionaux.

MAÎTRISER L'URBANISATION



Objectif 6.3

Favoriser l'accès au logement et à des parcours résidentiels complets

Le Pays doit offrir un parc de logements diversifiés et adaptés aux besoins des populations locales comme des nouveaux arrivants.

La mixité sociale, le développement de l'habitat groupé pour les personnes âgées, des solutions adaptées pour les jeunes, avec notamment la création d'une résidence éclatée, seront les objectifs prioritaires de cette politique du logement. Le territoire devra respecter les engagements des Plans Locaux de l'Habitat (PLH) en terme de logement social. C'est la rénovation des centres anciens, dans les bourgs centres ou dans les villages qui sera la clef de la réussite de cette politique du logement.

Seul un dispositif d'accompagnement coordonné et une mutualisation des moyens techniques, administratifs et financiers regroupant l'ensemble des acteurs de la filière pourront permettre un soutien aux porteurs de projets publics ou privés.

Enfin, l'accompagnement des différents publics, notamment les plus précaires, devra permettre une sécurisation des parcours résidentiels.

Objectif 6.4

Structurer une mobilité interne au territoire, au service des citoyens

La mobilité est un élément essentiel dans le fonctionnement de la structure polycentrique des pôles urbains du Pays Cœur d'Hérault. La question de la mobilité sur un espace où les services et les pôles d'emplois sont de fait dispersés mérite une prise en compte fine et diversifiée. L'accessibilité en est une des composantes.

La création d'un schéma de mobilité à l'échelle du Pays permettant la mise en réseau des pôles et l'accès pour tous aux différents équipements du territoire, bien connecté aux territoires extérieurs est une priorité qui permettra de contribuer à l'entrée du Cœur d'Hérault dans l'ère post-pétrole.

Ce schéma devra proposer une offre en transport collectif adapté, en solutions alternatives à la voiture individuelle et reposant sur une diversité des choix de modes de transports et sur des réseaux sécurisés pour les 2 roues (en lien avec le Schéma cyclable départemental) et les cheminements piéton.



Gouvernance et cohérence des actions

- Suivi et pilotage du Défi par la Commission «Aménagement» du Pays
- Renforcement du Conseil de développement
- Renforcer le rôle des élus locaux en mobilisant les conseils municipaux et les maires
- Organisation de temps de participation citoyenne en complément des cas obligatoires de consultation
- Outil de connaissance transversal, l'Observatoire territorial du Pays doit servir de support au projet territorial partagé